



Tarifs - Escrime

Saison 2023-2024

Assurance (tableau des garanties remis lors de l'inscription)

Option LICENCE + 1,09 €

COTISATION :

Licence M11 et +	230,00 €
Licence M9	220,00 €
Licence M7	208,00 €
Licence étudiant	200,00 €
Licence essai (1 mois)	80,00 €

Pour 2 tireurs d'une même famille la remise sera de 15%.

La cotisation comprend automatiquement la part fédérale, la part régionale et l'assurance de base.

Total cotisation

LOCATION DE MATERIEL:

Veste	18,00 €	
Pantalon	11,00 €	
Cuirasse	7,00 €	total veste + pantalon + cuirasse : 36,00 €
Masque	5,00 €	total veste + pantalon + cuirasse + masque : 41,00 €
Arme	10,00 €	gratuit la première année (total général : 51,00 €)

Total location

Rappel : Tous les tireurs doivent posséder au moins une paire de chaussures réservée à la pratique exclusive de l'escrime, chaussettes, gant et protège poitrine pour les filles.

A partir de la catégorie M13 tous les tireurs doivent posséder un fil de corps.

A partir de la catégorie M15 tous les compétiteurs doivent posséder au moins une arme électrique et un fil de corps.

Pour toute location, vous devez nous remettre un chèque de caution séparé de 200 €. Ce chèque ne sera pas encaissé et vous sera restitué en fin de saison lorsque le matériel prêté sera rendu propre et en bon état.

Total à payer

REGLEMENTS :

- Espèces
- Chèque bancaire. Vous pouvez régler en une ou trois fois (en rédigeant trois chèques). Pour un règlement en trois fois il est impératif de dater vos chèques du jour où ils sont émis. Les encaissements seront faits en septembre, janvier et mars.
Noter au dos de chaque chèque le nom du licencié.
- Chèques Vacances, Sport Midi-Pyrénées, Collégien Tarn et MSA. Le règlement avec ces chèques devra être effectué en une seule fois.

POUR QUE NOUS PUISSIONS VALIDER VOTRE INSCRIPTION, MERCI DE NOUS REMETTRE:

- Le bulletin d'inscription dûment renseigné et signé, indiquant votre choix d'assurance.
- Votre règlement en fonction du total ci-dessus.
- Un chèque de caution de 200 € s'il y a lieu
- Pour les mineurs l'ATTESTATION DE SANTE POUR LES MINEURS ([télécharger](#))
- Pour les majeurs un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition lors de la première inscription, ou une attestation après avoir rempli le QUESTIONNAIRE DE SANTE QS-SPORT si le dernier certificat médical remis date de moins de trois ans ([télécharger](#)).
- Pour les vétérans le CERTIFICAT MEDICAL SPECIFIQUE VETERAN, voir conditions spécifiques sur le document ([télécharger](#))